

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	<p>Cette déclaration annule et remplace la déclaration : D2017-154: Modification d'horaires et fréquences de passage</p>
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>- MONTELIMAR SUD -A7 SORTIE SUD, 26780 MALATAVERNE. - Point GPS Google Maps : 44.481091, 4.764593</p>
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>- AVIGNON -Centre commercial Bul d'Air -130 chemin du pont Blanc -84270 Vedène. - Point GPS Google Maps : 43.979820, 4.889451</p>

1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Montélimar - Avignon
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h45
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Montélimar Avignon" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 10 trajets jour * 365 = 175 200 places maximales



Origine :

- MONTELMAR SUD – A7 SORTIE SUD, 26780 MALATAVERNE.
- Point GPS Google Maps : 44.481091, 4.764593

Destination :

- AVIGNON – Centre commercial Bul d’Air – 130 chemin du pont Blanc – 84270 Vedène.
- Point GPS Google Maps : 43.979820, 4.889451

Temps de trajet : 00h45

Distance selon Google maps : 65 kms

		Montélimar - Avignon				Avignon - Montélimar					
		Aller				Retour					
Jour de fonctionnement		Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4	Horaire 5	Horaire 6
Lundi		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Mardi		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Mercredi		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Jedi		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Vendredi		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Samedi		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Dimanche		07h50	08h50	10h05	20h50	09h45	10h15	11h15	12h20	14h20	15h20
Fréquence		10 trajets/jours / 365 jours / an									